

Le 15 avril 2026

« Par Système de dépôt électronique »

Me Carolina Rinfret
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4320-2025**
 Énergir - Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR

Chère consoeur,

Conformément aux directives énoncées dans votre correspondance du 10 avril 2026, le GRAME transmet par la présente les informations requises en vue de la planification de l'audience portant sur les sujets 2 et 3 du dossier en objet.

Contre-interrogatoires

Le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur est évalué à quinze (15) minutes pour le panel 1 (Sujet 2) et quinze (15) minutes pour le panel 2 (Sujet 3). Le GRAME ne prévoit pas de contre-interrogatoire pour les témoins des autres intervenants mais demande à la Régie réserver son droit d'y procéder, au besoin.

Présentation de la preuve

Mme Nicole Moreau, analyste externe, effectuera la présentation de la preuve du GRAME, pour une durée évaluée à vingt (20) minutes. Une déclaration sous serment attestant de la véracité des faits allégués à la preuve ([C-GRAME-0017](#)) est jointe à la présente.

Argumentation

La durée prévue pour l'argumentation par la soussignée est de vingt (20) minutes.

Huis-clos et moyens préliminaires

Le GRAME ne nécessite pas la tenue d'un huis-clos et n'envisage pas soulever de moyen préliminaire dans le cadre de l'audience à venir, prévue du 22 au 28 avril 2026.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Rinfret, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)
cc. Me Philip Thibodeau, pour Énergir